

QUE DÉFEND LA CGT ?

Face à ces constats, nous portons plusieurs revendications pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail.

EN URGENCE

► **Pas de salaires inférieurs à 2000€ brut pour un temps plein.** C'est 1560€ net, 160€ de plus que le SMIC. C'est notre revendication prioritaire dans les négociations, tout le monde devrait pouvoir vivre dignement de son travail, payer ses charges, mais aussi avoir les moyens de profiter de son temps libre et avoir des loisirs.

► **Pas de temps partiel inférieur à 24h sur 35h.**

Actuellement dans notre branche le minimum est de 17,5h alors que la loi peut garantir 24h minimum. C'est possible, car un accord a été signé entre les employeurs et les autres syndicats. Pour nous c'est inacceptable !

Sur la base de la rémunération moyenne en strate 1, passer de 17,5h à 24h, permettrait de passer de 916€ à 1256€ brut ! Avec notre revendication des 2000€ brut et 24h minimum, la quasi-totalité des salaires serait supérieure au seuil de pauvreté ! Cela concerne 48% des salarié-es en strate 1.

Si la CGT a assez de poids, elle pourra imposer ces 24 h minimum en s'appuyant sur la loi.

Ces deux mesures sont pour nous des urgences pour répondre à la précarité et à la pauvreté des salarié-es de l'enseignement privé. Elles représentent une

augmentation de l'ordre de 20% de la masse salariale de l'enseignement privé, soit 360 millions d'euros. Les employeurs nous disent que c'est énorme, que c'est impossible. Et la grandeur du chiffre pourrait laisser penser qu'ils ont raison, mais ramené aux 2 millions d'élèves dans nos établissements, **cela représente 15€ par élève et par mois, rien d'impossible pour la CGT !**



NOS AUTRES REVENDICATIONS

► **Au moins 1000€ brut en plus au bout de 30 ans d'ancienneté.**

Actuellement le système des degrés ne fonctionne pas, nos écoles ne jouent pas le jeu, la majorité des collègues n'évolue jamais, et quand cela se fait c'est à la tête du client. Résultat : on se contente de l'ancienneté de 9,90 € brut par an. Au bout de 30 ans cela ne représente que 300 € brut en plus, c'est insuffisant. Nous proposons de remplacer le système des degrés donnés par les écoles par une revalorisation de l'ancienneté minimale de 33 € brut par an.

► **Au moins 9 semaines de congés payés pour tout le monde.**

Actuellement si on travaille plus d'un tiers de notre temps avec les enfants, surveillance, ASEM, on a droit à 8,5 semaines de congés payés sinon, c'est 6 semaines (ménage, cuisine, secrétariat...).

Nous réclamons l'égalité par le haut avec au moins une semaine à chaque vacances scolaires et 5 semaines l'été pour toutes et tous, quelles que soient les tâches que nous réalisons.

► **Encadrement de nos tâches dans le contrat de travail.**

Actuellement nous pouvons être engagé-es pour faire de la surveillance et un peu de ménage, et quelques années plus tard être amené-es à faire beaucoup de ménage et peu de surveillance... Nous sommes nombreux-euses à jouer les couteaux suisses et exercer plusieurs métiers dans nos écoles. Nous réclamons que les contrats de travail fassent apparaître la répartition en temps de chaque tâche et que la modification de notre poste ou l'ajout d'un nouveau métier ne soit pas possible sans notre accord.

► **24 élèves maximum par adulte pendant les temps périscolaires.**

Actuellement, dans les centres de loisir, la loi impose de respecter un taux d'encadrement par animateur-riche de 10 mineurs pour les moins de 6 ans et de 14 mineurs pour les plus de 6 ans. Pour les temps périscolaires, matin, midi ou soir, aucun taux d'encadrement n'est prévu. Que l'on surveille seul-e 10 élèves ou 100 élèves, c'est la même chose ! Comment assurer la sécurité dans ces conditions ? Nous réclamons la même limite qu'en classe, à savoir 24 élèves maximum par adulte.